



Nantes Agglo

N° 95 — janvier 2022

Bulletin trimestriel de l'union locale des retraités Cfdt de Nantes et alentours

En retraite, militer à la Cfdt pour un avenir solidaire

Nouvelle secrétaire générale de l'ULR de Nantes et alentours, je suis militante depuis 1977. Je travaillais comme agent hospitalier dans une clinique privée où le syndicalisme n'était pas bien vu. C'est la Cfdt qui nous a écoutés. Je venais pourtant d'une famille cégétiste mais cette organisation ne s'occupait pas des salariés de la Santé privée à cette époque, le secteur public étant sa priorité.

J'y ai rencontré Annick, déléguée syndicale à la clinique, Pierre, secrétaire du syndicat Santé, Josette et bien d'autres qui ont toujours soutenu nos actions. Progressivement, j'ai pris des responsabilités dans la Cfdt et, en 1991, je suis devenue permanente à l'Union Locale de Nantes, en charge du suivi des syndicats.

En 2002, après une formation de conseillère en insertion, je suis rentrée à l'Assedic où la Cfdt n'était pas majoritaire. Là encore, j'ai fait de nouvelles rencontres : Joseph, Annick, Daniel, mili-

tants à la Cfdt. La fusion avec l'ANPE nous a permis de relancer la section de jeunes adhérents qui ont pris la relève. Ainsi, nous avons pu partir tranquilles à la retraite, avec le sentiment du devoir accompli. Et pendant ces périodes, dans les structures Cfdt, j'ai croisé beaucoup de militants et de militantes d'horizons différents, que je retrouve maintenant à la Cfdt Retraités.

Car une fois en retraite, l'action syndicale se poursuit avec la prise en charge des préoccupations des retraités, le partage d'expérience, le soutien aux salariés... Il faut continuer à porter nos idées et à mettre la proximité au cœur de notre action, dans nos communes, nos quartiers, auprès des anciens collègues de travail. C'est nécessaire pour rendre l'Union Locale des Retraités plus attrayante, plus proche des jeunes retraités car, pour eux, il n'est pas facile de franchir le pas.

C'est pourquoi il est essentiel de faire connaître la Cfdt Retraités à nos adhérents salariés et à nos militants en fin de carrière. Pour rendre plus facile le transfert des adhésions, nous devons travailler en lien avec les syndicats Cfdt, par exemple en participant à leurs assemblées générales et à leurs congrès.

Les réunions d'accueil des nouveaux adhérents retraités montrent ce qu'apporte le syndicalisme Cfdt Retraités (les informations, la mutuelle...). D'ailleurs, la prochaine rencontre d'accueil aura lieu le 1^{er} mars après-midi à Nantes.

Sur ce sujet, la formation syndicale "Préparer sa retraite" doit être valorisée. Partir à la retraite, c'est mérité, mais notre engagement syndical peut continuer, tout en gardant nos envies de voyages, de rencontres, de nous investir dans l'association qui nous tient à cœur.

Avec la reprise de l'inflation, le pouvoir d'achat est une préoccupation majeure des retraités. L'augmentation de nos pensions de 1,1 % en 2022 est grandement insuffisante pour faire face à la hausse des prix du gaz, de l'électricité et de nombreux autres produits courants. Et ce n'est pas l'indemnité inflation de

100 € (versée début 2022 aux retraités percevant moins de 2 000 € de pension nette mensuelle) qui pourra compenser. Il faut aussi arrêter de penser que les retraités sont riches : beaucoup de basses retraites existent, surtout chez les femmes ! De même, l'objectif d'une loi Grand âge reste une nécessité pour les toutes prochaines années. .

2022 est une année importante, marquée par l'échéance majeure qu'est l'élection présidentielle. Le contexte en rend l'issue plus incertaine que jamais, avec des risques réels pour l'avenir de la démocratie. Rappelons-nous que notre premier devoir de citoyen, c'est de voter.

Dans son dernier livre, *Quelle société veut-on ?* Laurent Berger esquisse un projet de société très loin des discours dominants actuels. Le "chacun pour soi", la haine de l'autre sont aux antipodes des valeurs de la Cfdt. Nous continuons à croire que, bien que retraités, nous sommes toujours acteurs à part entière dans la société. Les valeurs de solidarité et de justice sociale portées par *Le Pacte du pouvoir de vivre* sont le fil rouge de notre action.

À la Cfdt je suis, à LA Cfdt je reste !

En dépit de la pandémie qui n'en finit pas, je vous souhaite à toutes et à tous une bonne année 2022 !

Le 3 janvier 2022

Soizic Baudouin

Secrétaire générale de l'ULR AN

Sommaire

Éditorial	1
Hommage	
Yves Fargier	2
René Hias	2
Jean Relet	2
Vie des sections	
Merci à Gilbert et Jean-Bernard !	3
SSR Indret Défense : AG	3
La SSC se projette	4
SSR Métaux	4
SLR Rezé - Les Sorinières	5
Vie du syndicat	
URR des Pays de la Loire en congrès	4
Action	
Groupement Territorial Finances	5
Le Smic au 1 ^{er} janvier 2022	8
Loi Grand Âge : signer la pétition	8
Le Pacte du Pouvoir de vivre	8
Société	
Les dépassements d'honoraires	6
La Cfdt et sa complémentaire santé	6
Loisirs	
Programme pour 2022	7
Bon à savoir	
Cotisations 2022	8
Accueil des nouveaux adhérents	8
Avis de recherche pour MGEN Solutions	8
Changement d'adresse	8
Prochain Nantes Agglo	8



Hommage à Jean Relet

Jean Relet est décédé le 13 octobre dernier à l'âge de 75 ans. Né en 1945 dans une famille ouvrière avec de nombreux frères et sœurs, il est séminariste puis bifurque, après le service militaire, vers le monde du travail. D'abord embauché à la raffinerie de sucre de Chantenay, il y vit Mai 68 et devient militant à la CFDT. C'est là-aussi qu'il rencontre sa future épouse, Martine.

Après la fermeture de la raffinerie, il travaille chez Saunier-Duval puis chez Aviatube et fait une formation d'électricien-frigoriste. En 1974, il est embauché comme ouvrier électricien au chantier naval Dubigeon. Rapidement, il est élu CFDT au comité d'entreprise dont il anime la commission Culture. Délégué syndical, il mène le combat contre la fermeture de Dubigeon, en 1987.

Après son départ en congé conversion, en 1987, Jean entame une formation dans l'audiovisuel et devient vidéaste profes-



sionnel, métier qu'il exerce en tant qu'intermittent du spectacle. Il réalise, entre autres, un documentaire sur la reconversion des anciens de Dubigeon, intitulé « Moi aussi, j'y retournerais ».

Avec ses camarades, Jean Relet est à l'origine, dès 1986, de la création de l'Histoire de la construction navale à Nantes, association dont l'action a permis de récupérer des éléments du patrimoine industriel

sur l'île de Nantes (Photos, plans, outils). En 1994, sous son impulsion, les anciens de la Navale créent la Maison des Hommes et des Techniques (MHT) chargée de valoriser le patrimoine sauvegardé. Il en assume la présidence durant de longues années.

Son action opiniâtre a permis de sauver le bâtiment « Ateliers et Chantiers de Nantes » dans lequel est logée la MHT, la grue TITAN jaune, les cales de lancement et la grande nef que les pouvoirs publics de l'époque voulaient raser. Il ferraille ensuite contre le développement des activités de loisir sur le site mais ne peut empêcher ces évolutions. Il n'empêche que, grâce à Jean Relet et à de nombreux autres militants, les témoins du passé industriel nantais sont toujours présents aujourd'hui sur l'île de Nantes et le resteront sans nul doute longtemps. *Nantes Agglo* salue la mémoire de Jean et exprime toutes ses condoléances à sa famille.

Adieu René. La SSR Fep 44 te salue



René, le 8 novembre 2021

René Hias est décédé le 8 novembre 2021, à 96 ans. Avec lui, c'est toute une page du Syndicat des Travailleurs de l'Enseignement Privé (le Step 44) qui disparaît.

René devient membre du bureau du syndicat CFTC enseignement libre de Loire-Atlantique (dénomination avant le passage à la CFDT) en février 1964. Il y siège jusqu'en 1970 et anime la commission du 1^{er} degré. Il est alors directeur de l'école privée à Gorges. Il participe à la mise en place de la retraite complémentaire des enseignants du primaire et aux nombreuses actions pour l'accès au CAP du

primaire et pour les classements. En septembre 1966, il devient directeur à Orvault où il s'installe définitivement.

À partir de 1967, il représente le syndicat à l'UL CFDT de Nantes. De ce passage, il garde la fibre syndicale interpro.

En 1968, il devient responsable de la commission information du syndicat, assurant avec son équipe la rédaction, la mise en page, l'impression et l'envoi du bulletin le "T.U." ("Trait d'Union"). Il poursuit cette responsabilité dans les années 70.

Dans l'enseignement privé de Loire-Atlantique, il est reconnu comme un précurseur, fondant son enseignement à partir des méthodes Freinet. Ainsi, il pratique la correspondance scolaire, l'imprimerie à l'école, les plans de travail... et intervient au Centre de Formation Pédagogique pour expliciter ses démarches.

À la retraite, il participe à la création et à l'animation de la section syndicale des retraités du STEP-CFDT. À ce propos, René aimait raconter l'anecdote de la fondation

de la section. Lors d'un conflit avec la Trésorerie Générale pour des retards énormes dans le versement des pensions aux retraités de l'enseignement privé sous contrat, il interpelle le Secrétaire général du Step qui lui répond que, pour mieux prendre en charge les problèmes des retraités, il n'a qu'à constituer une section au sein du Step. Avec d'autres camarades, en bon militant, c'est ce qu'il fait. Nous sommes en 1983. Et très vite cette section devient membre de l'Union Locale Interprofessionnelle des Retraités CFDT de Nantes.

René est un collègue qui a beaucoup marqué ceux qui l'ont rencontré. On gardera toujours en mémoire son attention aux autres, aux plus démunis, sa bienveillance, sa détermination, sa foi dans la capacité à s'unir pour lutter et obtenir des avancées. René est une belle personne. Avec son décès, c'est aussi toute une page de l'histoire du Step qui se tourne.

Yves Fargier : un militant singulier

Ancien des ACB, Yves est décédé à 91 ans début juin 2021. Seul agent de maîtrise adhérent CFDT de l'entreprise, il a été longtemps délégué du personnel de sa catégorie. En charge du traçage à la chaudronnerie, il se savait légitime pour défendre, si nécessaire, le point de vue des agents de maîtrise au sein de la section syndicale, car il n'avait accepté sa promo-

tion que sous l'amicale pression de celle-ci qui voulait avoir un militant dans les agents de maîtrise. C'est avec la même énergie qu'il promouvait les positions de la CFDT auprès de ses collègues.

Toujours adhérent CFDT via la SSR métaux, Yves a vécu presque jusqu'à la fin de sa vie avec sa femme Claire dans le quartier Saint-Félix à Nantes.



Avis de décès

Trois autres décès de militants sont intervenus en fin d'année 2021 : **Yves Le Gall**, secrétaire de l'Union locale des Retraités CFDT de Châteaubriant décédé à l'âge de 70 ans des suites d'une grave maladie. **Yves Lambert**, militant CFDT à la MSA qui fut président du Conseil des Prud'hommes de Nantes, décédé brutalement à l'âge de 80 ans. **Pierre Albert**, retraité d'Arcelor Basse-Indre, était l'animateur de la Section locale des Retraités CFDT de Saint-Herblain. Il est décédé à 74 ans des suites d'un lymphôme.

Nantes Agglo leur rend hommage à tous les trois et salue leur mémoire.

VIE DES SECTIONS

Un très grand merci à Gilbert et Jean-Bernard !



De gauche à droite : Gilbert Barreau, Jean-Bernard Sauvaget

Après de nombreuses années de bons et loyaux services, deux solides militants CFDT Retraités ont quitté le bureau de l'ULR CFDT de Nantes et alentours en 2021 : Jean-Bernard Sauvaget, secrétaire-adjoint de l'ULR et qui a fait fonction de secrétaire général de 2019 à 2021, Gilbert Barreau qui a assuré avec maîtrise la fonction de trésorier.

Nantes Agglo leur adresse, à tous les deux, un amical coup de chapeau et tous ses remerciements.

Assemblée générale de la section Retraités CFDT Indret-Défense

Le 15 octobre dernier a eu lieu l'assemblée générale annuelle de la Section Syndicale des Retraités (SSR) Indret-Défense 44. L'AG s'est tenue à La Plinguetière à Saint-Aignan de Grand Lieu sur une journée ; ce qui donne plus de temps pour les échanges.

Environ trente adhérents et adhérentes y ont participé (cf. photo). Tour d'horizon de l'actualité sociale, pouvoir d'achat malmené, loi grand âge différée, suivi du dossier Amiante étaient à l'ordre du jour. Malgré la pandémie de Covid, l'activité syndicale a pu continuer tant bien que mal. L'effectif de la section (108) est en légère progression avec l'arrivée de plusieurs nouvelles adhésions en 2020 et 2021.

Et désormais, c'est François Bertet qui devient le secrétaire de la Section CFDT Retraités Indret-Défense 44 en remplacement de Bernard Geay, devenu secrétaire de l'Union Territoriale des Retraités CFDT de Loire-Atlantique (UTR 44).



Les retraités CFDT de la S3C 44 se projettent vers un avenir meilleur en 2022

Depuis près de deux ans nous attendons tous et toutes avec impatience la possibilité de retrouver une activité sociale normale.

En ce début d'année 2022, le virus mute mais fait toujours partie de notre quotidien. La prudence est toujours de mise mais le vaccin permet, dans un premier temps, de se protéger mais aussi de protéger les autres afin d'éviter la propagation de la pandémie et de nouvelles périodes de confinement.

C'est donc avec espoir que les membres du Bureau de la section des retraités Conseil, Communication, Culture de Loire-Atlantique présentent à toutes ses adhérentes et tous ses adhérents et leurs familles, leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Au niveau syndical, les revendications et les inquiétudes s'avèrent nombreuses : citons la revalorisation du pouvoir d'achat des retraités, la vaine attente de la promulgation de Loi

Grand Âge, la réforme des retraites, le malaise dans le secteur santé et le chômage.

En ce début janvier, nous espérons donc que chacune et chacun pourra reprendre progressivement un fonctionnement normal qui lui permettra de retrouver ses activités sociales, qu'elles soient familiales, amicales, associatives, culturelles, sportives... permettant ainsi de tisser et renforcer le lien social et rompre l'isolement.

À ce titre, nous organiserons à nouveau une journée conviviale pour l'ensemble des adhérent(e)s dont le lieu et la date vous seront proposés lors de notre prochaine Assemblée Générale. Nous vous invitons dès à présent à en noter la date sur vos agendas :

Assemblée générale, mardi 15 mars 2022

SSR Métallurgie 44



Pour le premier trimestre 2022, la SSR métaux 44 s'est fixée, comme un de ses objectifs, de tenir son assemblée générale le 8 mars 2022 à partir de 14h à la Maison des hommes et des techniques à Nantes, dans le cadre et le respect des mesures sanitaires en vigueur à cette période.

S'adapter en permanence

Depuis deux ans, notre AG a été plusieurs fois reportée. Au moment où nous écrivons ces lignes, à la mi-décembre 2021, encore une fois l'incertitude persiste sur les possibilités qui nous seront offertes dans trois mois. Une 5^e vague... un nouveau variant... L'évolution de l'épidémie oblige le gouvernement à modifier et à adapter les règles sanitaires suivant la situation. Notre sens des responsabilités nous oblige à prendre plus de précautions, à respecter à la lettre les règles sanitaires en vigueur au moment de nos actions.

Continuer notre action

La hausse des prix, du coût de l'énergie, des charges fixes, des frais de santé, sont ressentis chaque mois sur le budget des retraités. Depuis quelques années déjà les pensions s'érodent (gel

des pensions, augmentation de la CSG, de la mutuelle). La question du maintien du pouvoir d'achat des retraités doit être prise en compte. Les retraités ne doivent pas être les oubliés d'une croissance qui repart et une meilleure répartition fiscale doit se construire.

Débattre, proposer, mobiliser

C'est pour toutes ces raisons, malgré l'incertitude et ses conséquences organisationnelles, que nous ne pouvons pas mettre la SSR en "pause". L'assemblée générale de notre SSR est pour les adhérents un des lieux de nos structures syndicales CFDT où nous pouvons réfléchir, débattre, proposer « comment » préserver les acquis et obtenir de nouveaux droits et, bien sûr, nous revoir en présentiel !

Assemblée générale le 8 mars 2022 à partir de 14 h à la Maison des Hommes et des Techniques, Nantes

VIE DU SYNDICAT

L'Union Régionale des Retraités CFDT des Pays de la Loire a tenu son congrès

L'Union Régionale des Retraités CFDT des Pays de la Loire a tenu le 25 novembre 2021 son 5^e congrès à Trélazé (49). Programmé il y a un an, ce congrès avait dû être reporté à deux reprises en raison de la pandémie.



Bernard Plantin,
secrétaire URR sortant

Pascal Duplouy
Nouveau SG de l'URR

Bernard Geay
SG de l'UTR 44

Didier Francesetti
SG de l'UTR 49

Thérèse Plumail
SG de l'UTR 53

Jean-Marie Lamoureux
SG de l'UTR 72

Pierre-Marie Bernard
SG de l'UTR 85

Environ soixante délégués issus des cinq départements de la région ont débattu de l'activité des quatre années écoulées, marquées par des atteintes au pouvoir d'achat (hausse de CSG non compensée, gel puis désindexation des pensions) et par la déception résultant du report de la loi Grand âge, pourtant promise depuis 2019. Le rapport d'activité et le rapport financier ont été validés à l'unanimité.

La résolution générale a traité essentiellement de la prise en charge des préoccupations et des revendications des retraités. Elle a fixé les orientations pour la nouvelle mandature : renforcement de la fidélisation des adhérents-salariés lors de leur passage à la retraite, consolidation des liens avec les autres structures CFDT, renouvellement des équipes militantes et des responsables.

Trois amendements étaient mis en débat. Deux d'entre eux (développement des activités Loisirs-Vacances, reconnaissance du bénévolat) ont été votés à l'unanimité et intégrés à la résolution. Le troisième amendement qui demandait la prise en compte dans le PIB des activités bénévoles a été débattu et rejeté à la majorité, non pas pour désaccord sur le fond mais pour des raisons d'opportunité car un tel débat dépasse largement les compétences de l'Union régionale des Retraités

La résolution amendée a été adoptée à 97 % des mandats exprimés. Le congrès a élu une nouvelle équipe avec comme secrétaire-général Pascal Duplouy, de la Mayenne, et comme secrétaire-adjoint Bernard Geay, de la Loire-Atlantique.

Retrouvailles à la SLR Rezé - Les Sorinières

Après près de deux ans d'interruption, la Section Locale des Retraités CFDT de Rezé-Les Sorinières a pu tenir une réunion d'adhérent-e-s cet automne. Ainsi, vingt-cinq personnes étaient présentes le 30 novembre après-midi à la Classerie à Rezé pour faire le point sur l'actualité sociale : pouvoir d'achat avec la faible augmentation des retraites rapportée à l'inflation, réforme en cours de l'assurance-chômage, réforme annoncée des

retraites (après les élections), propositions contenues dans le "Pacte du Pouvoir de Vivre" de la CFDT... L'autre partie de la réunion a porté sur les évolutions en projet dans les modes de déplacement : nouvelles lignes de tram, amélioration des lignes de bus, pistes cyclables sécurisées... Comme de coutume, la réunion s'est terminée par le pot de l'amitié.

Tripode : les avancées d'une action syndicale

Le Tripode a abrité 1800 personnes et 350 tonnes d'amiante. Cet immeuble bâti en 1972 sur l'île Beaulieu, comme on disait à l'époque à Nantes, possédait une caractéristique particulière : le flocage amiante des plafonds. Au fil du temps, le délitement provoqua une pluie de fine poussière blanche que les fonctionnaires du Ministère des Affaires Étrangères, de l'INSEE et du Trésor public retrouvaient chaque matin sur leur bureau. Car, aucune protection n'avait été mise, aucun faux-plafond. L'amiante se retrouvait encore dans les allées ou derrière la soufflerie d'une salle informatique. Mais ça, on ne le saura que plus tard grâce au combat syndical.

En effet, une prise de conscience s'est faite petit à petit sur la dangerosité de cette exposition. À la création du premier Comité d'Hygiène et Sécurité, qui n'était pas encore Conditions de Travail, la question était déjà posée. Les normes des mesures des fibres de l'air n'étaient pas celles d'aujourd'hui mais elles indiquaient pourtant une situation anormale. L'action syndicale permit une expertise diligentée par M. Bérégovoy, ministre des Finances, ce qui aboutit à la décision politique d'évacuer ce bâtiment administratif.

Mais, l'histoire ne s'arrêta pas à cette mise à l'abri. Au contraire, elle allait prendre une tout autre ampleur. Les décès d'agents techniques et l'apparition chez les agents administratifs des premiers malades présentant des pathologies liées à une exposition à l'amiante interpellèrent les syndicalistes. Cela les conduisit à cette évidence : ces fonctionnaires avaient été exposés très fortement avec des conséquences possibles sur leur santé.

Alors, les décennies qui allaient suivre seront faites pour imposer cette reconnaissance et la réparation qui en découle.

C'est ainsi qu'une intersyndicale composée de la CFDT, CGT, FO, UNSA, Solidaires, CFTC issues de trois administra-



tions différentes mène avec succès ce combat, appuyée, situation rarissime, par toutes les fédérations des Finances, des syndicats du ministère de l'Europe des Affaires Étrangères et de toutes les Union départementales du département de Loire-Atlantique. L'Union Régionale Interprofessionnelle CFDT a également apporté son soutien.

Le plus remarquable est la mobilisation sans faille des agents qui perdure depuis toutes ces années. La solidarité entre des agents de différentes administrations est le moteur indispensable pour obtenir des avancées.

Ainsi, le dialogue social s'est construit localement et nationalement auprès des ministères et de Maignon, grâce aux actions, manifestations et occupations de bâtiments, qui ont souvent été médiatisées par la presse nationale et locale, radios et télévisions.

Qu'avons-nous obtenu ?

- La reconnaissance des maladies professionnelles sans apporter la preuve de l'imputabilité ;
- L'extension des maladies reconnues liées à l'amiante comme les cancers des ovaires ou du larynx. Cette extension bénéficie à toutes les Fonctions publiques.
- Un suivi médical sur la base du volontariat professionnel et post-professionnel (beaucoup d'agents sont aujourd'hui

en retraite) ; un examen au scanner est proposé ;

- Trois études épidémiologiques ont été effectuées, elles portaient sur la mortalité et la morbidité, c'est une première en Europe. Une espérance de vie moindre et un nombre plus important des maladies bronchopulmonaires des agents de la cohorte du Tripode comparée à celle d'autres fonctionnaires des Finances publiques en sont ressorties ;

- une quatrième étude est en cours d'élaboration.

- Une « pré-retraite amiante » pour les agents en activité et reconnus malades est prévue ; ce

dispositif est étendu aux trois Fonctions publiques.

- Cent quarante requérants ont obtenu une réparation pour préjudice moral-d'anxiété au tribunal administratif de Nantes.

- Un comité de pilotage réunissant les deux ministères, les médecins du travail, Santé Public France et les représentants des personnels, se réunissant une fois à Bercy, une fois à Nantes, continue pour suivre les dossiers en cours comme l'amélioration de la procédure des reconnaissances des maladies professionnelles ;

- La création d'un guide de prévention bâtimentaire concernant tous les bâtiments des Finances qui a nourri les nouveaux textes relatifs aux Fonctions publiques.

Les représentants syndicaux ont acquis une expertise en matière d'amiante ce qui par exemple a conduit à faire évacuer la Tour Bretagne lorsque le danger de l'exposition à l'amiante a été avéré. Plus largement s'est imposée la conscience que les bâtiments administratifs amiantés doivent être surveillés notamment lors de travaux ordinaires ou de désamiantage. Le défi syndical d'aujourd'hui est d'être en capacité d'agir sur l'environnement dans lequel les salariés travaillent.

Pierric Onillon

Groupement Territorial Professionnel (GTP) Finances

Les dépassements d'honoraires

Les dépassements d'honoraires consistent à appliquer un prix de consultation médicale supérieur aux tarifs conventionnels établis par la Sécurité Sociale et pris en charge sous conditions.



La Sécurité sociale distingue trois catégories de médecins

- **Les médecins conventionnés de secteur 1.** Ils appliquent les tarifs conventionnels pris en charge à 70 % par l'Assurance Maladie. Ils sont toutefois autorisés à pratiquer des dépassements pour des déplacements à domicile ou des consultations en dehors des heures d'ouvertures du cabinet.
- **Les médecins conventionnés de secteur 2.** Ils sont autorisés à pratiquer des dépassements d'honoraires. Dans ce cas, le remboursement au patient sera calculé uniquement sur la base de la convention secteur 1. Sauf si le praticien a souscrit auprès de la Sécurité sociale un contrat OPTAM (Option Pratique Tarifaire Maîtrisée).
- **Les médecins non conventionnés de secteur 3.** Ils exercent en dehors du système conventionnel. Leurs honoraires sont donc libres, peuvent être excessifs et très mal remboursés par l'Assurance Maladie sur la base d'un tarif dit « d'autorité » : 0,61 € pour un généraliste et 1,22 € pour un spécialiste ! Les médecins non conventionnés ont l'obligation d'établir un devis si leur prestation s'élève à 70 € ou plus.

Dans tous les cas le praticien doit afficher ses honoraires dans sa salle d'attente.

Le parcours de soins coordonné

Le parcours de soins permet une prise en charge globale du patient avec une meilleure gestion de son dossier médical et une prévention plus efficace. Une consultation réalisée en dehors du parcours de soins peut faire l'objet d'un dépassement et n'être pris en charge qu'à hauteur de 30 % du tarif conventionnel.

Chaque assuré, âgé de 16 ans ou plus, est invité à choisir son médecin traitant et à l'indiquer à son organisme d'assurance maladie. Ce médecin traitant assurera son suivi médical et l'orientera si nécessaire vers un spécialiste. La prise en charge de l'assuré sera alors de 70 % du tarif de base soit 16,50 € tandis que, s'il ne passe pas par son médecin traitant, la prise en charge sera de 6,50 € seulement.

La CFDT et sa complémentaire santé



La CFDT Retraités propose une complémentaire santé de qualité à ses adhérents.

Avec le contrat collectif CFDT Retraités/MGEN Solutions, l'adhérent bénéficie de conditions toujours meilleures qu'un

Les Ophtalmologistes, Gynécologues Obstétriciens, Psychiatres et Odontologues peuvent être consultés directement par les patients et être pris en charge à taux plein. Les patients, reconnus en ALD (Affection de Longue Durée) disposent quant à eux d'une dispense permanente.

La Complémentaire Santé

Certaines mutuelles peuvent rembourser les dépassements d'honoraires. Tout dépend du contrat souscrit. Si votre taux de remboursement est supérieur à 100 % vous serez remboursé en partie ou en totalité.

Comment éviter les dépassements d'honoraires

- Consulter un praticien de secteur 1
- Consulter un praticien de secteur 2 conventionné OPTAM ou OPTAM-CO (chirurgie et obstétrique)
- Consulter à l'hôpital ou dans un centre de santé. Avec la carte vitale, il n'y aura aucune avance de frais
- Souscrire à une complémentaire santé qui garantit une couverture totale ou partielle. Le contrat collectif CFDT Retraités / MGEN Solutions couvre, selon l'option choisie, de 100 % à 175 % si le praticien adhère à l'OPTAM / OPTAM-CO et de 100 % à 155 % pour ceux qui n'y adhèrent pas.

Refuser un dépassement d'honoraire

Si le patient refuse le paiement, il lui faudra alors chercher un autre praticien. Cependant, s'il juge que le dépassement demandé est abusif ou discriminatoire, il peut déposer plainte auprès du directeur de sa CPAM ou du Conseil de l'ordre des médecins.



contrat souscrit à titre individuel. Dans ce contrat, pas d'augmentation en avançant en âge, pas d'exclusion quel que soit l'état de santé, pas de délai de carence : la prise en charge est immédiate.

Plusieurs niveaux de contrats sont proposés à l'adhérent, son conjoint ou concubin, voire même la famille, et également un accès aux offres additionnelles MGEN : assistance, habitat, etc.

Pour vous informer, prenez contact avec Monique Baron.

monikbaron@orange.fr

06 40 24 77 97

Association Culturelle et Sociale des Retraités CFDT : le programme



Mardi 22 février 2022 Visite du Maillé-Brézé

RV à 14 h devant l'escadron d'escadre amarré sur la Loire, quai Ernest Renaud (au bout du quai de la Fosse).

Tramway ligne 1, arrêt "Gare maritime".

Coût : 8 € par personne

Contact pour inscription : **J.-P. Bourdet 06 83 02 67 57** claud.bourdet@laposte.net

Mardi 22 mars 2022 Circuit pédestre de La Hubonnière à Sautron

RV parking de la Cascade, après les Ateliers Municipaux, 51, rue de la Vallée, Sautron.

Cinq kilomètres de marche pour découvrir la vallée du Cens, le Moulin l'Évêque, les chemins de terre...

Coût : gratuit

Contact pour inscription : **J.-P. Bourdet 06 83 02 67 57** claud.bourdet@laposte.net



Mardi 26 avril 2022 Nantes insolite n° 3

RV place Canclaux (photo) à 14 h 30

Environ 1 h 30 de pérégrination pour découvrir ou redécouvrir les quartiers de Chantenay, la butte Sainte-Anne.

Coût : gratuit

Contact pour inscription : **Roger Verron : 06 88 78 78 77** rover.delamaladri@orange.fr

DU 11 au 18 juin 2022 : seniors en vacances

Un séjour dans le Massif central

Le séjour ANCV de cette année 2022 se déroulera au VVF *Les sources de la Loire* aux Estables, Haute-Loire.

À 685 km de Nantes, Les Estables, dans le Parc National des Monts d'Ardèche, est la plus haute commune du Massif central, à 1 340 m.

Au programme de cette semaine de vacances, visites de la forteresse de Polignac, du Puy-en-Velay avec ses dentellières, de distillerie, selon les animations du centre.

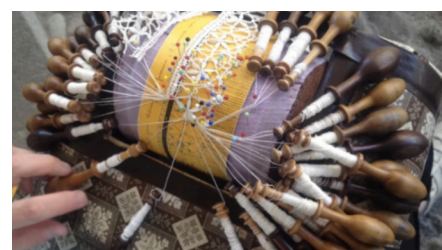
Coût : pour le gîte et le couvert, une personne imposable paiera 410 €, une personne non imposable, 250 €, par chambre de deux. Pour une chambre individuelle, ajouter 11 € par nuit.

Aux prix annoncés ci-dessus, il faudra ajouter 125 à 165 € pour le transport, la taxe de séjour et l'assurance annulation.

Un dossier va être déposé à la Carsat dans le but de faire diminuer le coût de ce supplément.

Pour ce séjour, 22 personnes sont déjà inscrites,
chacune ayant versé une avance de 100 €.

Contact : **Josiane Attar 06 19 65 58 74** familleattar@free.fr



SMIC au 1^{er} janvier 2022

Conformément à la loi, le SMIC est augmenté de 0,9 % au 1^{er} janvier 2022.

Cela porte le taux horaire du SMIC à 10,57 € soit 1 603 € brut mensuel et 1 269 € net.

Cette revalorisation intervient après celle de 2,2 % au 1^{er} octobre 2021.

Une nouvelle fois, le gouvernement s'est refusé à donner le moindre « coup de pouce » supplémentaire au SMIC.

Loi Grand âge et Autonomie

Signez la pétition

Une loi Grand âge était annoncée par le gouvernement depuis 2018 mais la promesse n'a pas été tenue.

La CFDT Retraités ne baisse pas les bras et a lancé une pétition pour obtenir cette loi Grand âge au plus vite afin de faire face au défi du vieillissement démographique qui est devant nous.

La pétition est disponible sur le site

www.cfdt-retraités.fr

Pacte du Pouvoir de Vivre 90 propositions

Avec de nombreuses autres associations, la CFDT a initié en 2019 le "Pacte de Pouvoir de Vivre" pour promouvoir une société plus juste et plus solidaire.

À l'approche de l'échéance présidentielle d'avril prochain et afin de peser utilement dans le débat public de 2022, un document formulant 90 propositions a été publié en novembre dernier.

Les propositions sont regroupées en quatre grands thèmes et sont consultables sur le site

www.pactedupouvoirdevivre.fr

BON À SAVOIR

Cotisations 2022

Les cotisations CFDT Retraités 2022 augmentent de 0,4 %, ce qui correspond à la revalorisation des régimes de base de retraite appliquée en 2021.

Sur une cotisation de 7,50 €, cela représente une augmentation mensuelle de 0,03 €, et de 0,04 € sur une cotisation de 10,00 €.

Si vous avez eu une modification du montant de votre pension, envoyez votre nouvelle cotisation à votre ULR ou SSR.

Pour les adhérents en paiement par chèques, veuillez en tenir compte dans le montant de votre cotisation.

Accueil des nouveaux adhérents

Interrompu en 2020 et 2021 en raison de la pandémie, l'accueil des nouvelles et nouveaux adhérents CFDT Retraités reprendra en 2022.

Cette rencontre de bienvenue à la CFDT Retraités se tiendra

**lundi 1^{er} mars 2022 après-midi
dans les locaux de la CFDT,
9, place de la Gare de l'État, Nantes**

Les personnes concernées recevront une invitation par courrier.

Recherche pour MGEN Solutions

Monique Baron qui assure le suivi des adhérents CFDT Retraités affiliés à la complémentaire Maladie MGEN Solutions, souhaite mettre fin à ses fonctions. *Nantes Agglo* lance donc un appel à volontaire pour son remplacement.

Si intéressé-e, merci d'en faire part à

ULR CFDT Nantes et alentours, 9,
place Gare de l'Etat, CP 9, 44276
Nantes Cedex 2

ou par courriel à ulr@cfdtnantes.org

Bulletin trimestriel de l'ULR Nantes & Ailleurs

Rédaction 9 place de la Gare de l'État
Case postale n° 9
44276 NANTES Cedex 2
Tél. 02 51 83 29 00

Courriel ulr@cfdtnantes.org

Site internet <https://ulr.nf>

Directeur de publication Soizic Baudouin

Rédacteurs Jean-René Baron

Jacques Colas

Guy Lavrilleux


Jean-Paul Rossin

Maquette Dominique Veneau

Crédits photographiques Coll. CFDT

Impression La Contemporaine

Sainte-Luce-sur-Loire

 PEFC 10-31-1658 / Certifié PEFC

Changement d'adresse : prévenez l'ULR !
ULR CFDT, 9 place de la gare de l'État, CP n° 9
44276 NANTES CEDEX 2

ulr@cfdtnantes.org

Prochain "Nantes Agglo"
N° 96 : mai 2022

Articles à envoyer
le mercredi 27 avril 2022

Cfdt:
RETRAITÉS